

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU 1^{ER} MAI 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 416-CA-6325

concernant l'entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2019 (*Bénévole d'honneur*)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent seizième réunion tenue le lundi 11 février 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 416-CA-6326

concernant l'entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2019 (*Médaille Gérard-Lesage*)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent seizième réunion tenue le lundi 11 février 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 416-CA-6327

concernant l'entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2019 (*Médaille Gérard-Lesage*)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent seizième réunion tenue le lundi 11 février 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 416-CA-6328

concernant l'entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2019 (*Grand diplômée – volet carrière*)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent seizième réunion tenue le lundi 11 février 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU 1^{ER} MAI 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 416-CA-6329

concernant l'entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2019 (*Grand diplômé – volet relève*)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent seizième réunion tenue le lundi 11 février 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 416-CA-6330

concernant l'engagement et l'affectation d'une doyenne des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent seizième réunion tenue le lundi 11 février 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste de doyenne ou doyen des études;

ATTENDU le *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU la consultation effectuée par le secrétaire général;

ATTENDU la recommandation de la commission des études;

ATTENDU le chapitre 6 « Contrat d'engagement » du *Protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer le mandat de la doyenne remplaçante au Décanat des études jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle personne engagée et affectée au poste de doyenne ou doyen des études;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Joël Éric Olinga Mebada, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER madame Hélène Forget à titre de cadre à l'Université du Québec en Outaouais pour un premier contrat de deux ans débutant le 11 mars 2019;

D'AFPECTER madame Hélène Forget au poste de doyenne des études;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à son engagement et à son affectation;

DE CONFIRMER la prolongation du mandat de remplacement de madame Francine Rancourt au poste de doyenne des études du 1^{er} janvier 2019 au 10 mars 2019 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 416-CA-6331

concernant l'adoption des corrections budgétaires à apporter au budget révisé du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2018-2019

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent seizième réunion tenue le lundi 11 février 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 56.5 a) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'annonce ministérielle du 18 décembre 2018;

ATTENDU la volonté de rendre disponibles les sommes additionnelles octroyées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU le plan stratégique, les projets et les priorités de développement de l'UQO;

ATTENDU les orientations budgétaires 2018-2019;

ATTENDU l'avis favorable du comité exécutif;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chrystine Loriaux, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les corrections budgétaires à apporter au budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 416-CA-6332

concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2018-2019

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent seizième réunion tenue le lundi 11 février 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le plan des effectifs au 12 février 2019;

ATTENDU la « situation budgétaire 2017-2018 et les orientations budgétaires 2018-2019 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au conseil d'administration du 4 décembre 2017;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications au plan des effectifs pour l'année 2018-2019 comprenant les modifications suivantes :

Au 12 février 2019 :

1. **d'abolir** un (1) poste de personnel de soutien de commis à la comptabilité au Service des finances à Gatineau;
2. **de créer** un (1) poste de personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 416-CA-6333

concernant l'autorisation de signature pour les effets bancaires de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent seizième réunion tenue le lundi 11 février 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 56.1 c) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Merleau, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution 188-CA-2795 du 20 mai 1997 concernant l'autorisation de signatures pour les effets bancaires de l'Université du Québec à Hull;

D'ADOPTER la nouvelle liste des officiers autorisés à signer pour les effets bancaires (chèques, traites, ordres de paiement d'argent et autres documents commerciaux) de l'Université du Québec en Outaouais, comme suit :

- la personne occupant le poste de recteur;
- la personne occupant le poste de secrétaire général;
- la personne occupant le poste de vice-recteur à l'administration et aux ressources;
- la personne occupant le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
- la personne occupant le poste de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme;
- la personne occupant le poste de directeur du Service des finances;

tout en maintenant le fait que lesdits effets soient signés par deux (2) personnes parmi celles énumérées ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 416-CA-6334

concernant la prolongation de l'entente pour les services financiers de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent seizième réunion tenue le lundi 11 février 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la nécessité pour l'Université du Québec en Outaouais de retenir les services d'une institution financière pour la gestion de ses affaires bancaires;

ATTENDU la résolution 369-CX-1631 autorisant le vice-recteur à l'administration et aux ressources à négocier une entente de cinq (5) ans avec le Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins pour la gestion des services financiers, considérant que l'appel d'offres n'était pas la meilleure option, dans ce cas, pour servir adéquatement les intérêts de l'Université;

ATTENDU la résolution 370-CX-1633 concernant l'acceptation de l'offre de services du Centre financier aux entreprises de Mouvement Desjardins pour la gestion des services financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour une période de cinq (5) ans débutant le 15 février 2014 et se terminant le 14 février 2019 avec la possibilité de l'Université de prolonger l'entente pour une période de transition maximale de six (6) mois prenant fin le 19 août 2019, et ce, pour certains services;

ATTENDU l'article 37 du *Règlement sur les contrats de service des organismes publics* découlant de la *Loi sur les contrats de service des organismes publics*;

ATTENDU les conditions du marché et les impacts d'un changement d'institution financière sur l'Université;

ATTENDU l'article 56.5 n) du *Règlement général*;

ATTENDU l'article 7.1 de la *Politique d'acquisition de biens et de services et d'octrois de contrats de construction*;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Céline Auclair, appuyée par madame Nadine Le Gal,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour négocier et signer une entente de cinq (5) ans avec le Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins pour la gestion des services financiers de l'Université du Québec en Outaouais avec une possibilité de réserver à l'UQO le droit de maintenir, pour une période de transition maximale de six (6) mois après la fin de l'entente, certains services offerts par l'institution financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 416-CA-6335

concernant les modifications au *Règlement des résidences universitaires* de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent seizième réunion tenue le lundi 11 février 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56.1 a) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le *Règlement des résidences universitaires* de l'UQO;

ATTENDU l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation en matière de cannabis;

ATTENDU la nécessité d'actualiser ledit règlement afin de l'adapter aux nouvelles réalités et afin d'en faciliter l'application;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chrystine Loriaux, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le *Règlement des résidences universitaires* de l'UQO tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 416-CA-6336

concernant la dérogation au taux normal de perception de frais indirects pour un contrat de recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent seizième réunion tenue le lundi 11 février 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le contrat obtenu par le professeur Clément Chion, du Département des sciences naturelles, octroyé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) – Direction de l'expertise sur la faune aquatique;

ATTENDU que le montant de 20 000 \$ de ce contrat provient du budget de fonctionnement du Ministère et que les frais indirects de recherche doivent donc être prélevés à même ce montant forfaitaire;

ATTENDU que ce contrat représente une première collaboration entre le MFFP et le professeur Clément Chion en ce qui a trait à l'étude des interactions entre le trafic maritime et l'habitat du poisson;

ATTENDU que ce premier contrat sera conduit dans l'optique de développer une collaboration scientifique de plus grande ampleur sur cette problématique;

ATTENDU que la conjoncture actuelle de plein-emploi au Québec tend à complexifier le recrutement et la rétention d'étudiants et personnels hautement qualifiés dans le secteur de la recherche;

ATTENDU qu'il est important d'offrir des conditions de rémunération compétitives par rapport aux standards des autres milieux de travail;

ATTENDU que la majeure partie des fonds de ce contrat sera utilisée sous forme de salaire pour couvrir la rémunération d'étudiants, de personnels hautement qualifiés et d'employés de l'UQO;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Joël Éric Olinga Mebada,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la dérogation à l'effet que les frais indirects pour le projet de Clément Chion intitulé *Portrait du trafic maritime dans le Saint-Laurent en lien avec l'habitat du poisson*, provenant du budget de fonctionnement de la Direction de la gestion de la faune aquatique du MFFP, soient fixés à 15 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 416-CA-6337

concernant la modification du calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2019-2020

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent seizième réunion tenue le lundi 11 février 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche concernant le calendrier universitaire »;

ATTENDU l'article 4 du *Régime des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le projet de modification du calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2019-2020;

ATTENDU la résolution 356-CE-2824 adoptée par la commission des études du 24 janvier 2019;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Joël Éric Olinga Mebada,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la modification du calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2019-2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 416-CA-6338

concernant le projet de modification du *Régime des études de premier cycle* (REPC)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent seizième réunion tenue le lundi 11 février 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 356-CE-2825 de la commission des études du 24 janvier 2019, concernant le projet de modification du *Régime des études de premier cycle* (REPC);

ATTENDU le triptyque visant à modifier le *Régime des études de premier cycle*;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Dimitri Della Faille de Leverghem, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification du *Régime des études de premier cycle* (REPC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 416-CA-6339

concernant le projet de modification aux conditions d'admission du programme de baccalauréat en écologie et environnement (6534)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent seizième réunion tenue le lundi 11 février 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 2018-1-CM1SN-1-1 du conseil de module des sciences naturelles adoptée le 12 novembre 2018, concernant le retrait du cours *Chimie des solutions* des conditions d'admission au baccalauréat en écologie et environnement (6534) sur la base collégiale;

ATTENDU la résolution 356-CE-2827 de la commission des études adoptée le 24 janvier 2019, concernant la modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en écologie et environnement (6534);

ATTENDU le triptyque de modification du programme de baccalauréat en écologie et environnement (6534);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Céline Auclair, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le retrait du cours *Chimie des solutions* de la liste des cours exigés aux conditions d'admission sur la base d'études collégiales du programme de baccalauréat en écologie et environnement (6534).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 416-CA-6340

concernant le projet de modification à l'abréviation du grade du programme de doctorat en psychologie - cheminement professionnel (3293)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent seizième réunion tenue le lundi 11 février 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* (C-26, r.2, art.1.24) du *Code des professions*;

ATTENDU que l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) reconnaît que les diplômés de l'UQO ont satisfait à toutes les exigences du programme de doctorat en psychologie - cheminement professionnel, agréé par l'OPQ;

ATTENDU que l'OPQ prévoit l'abréviation D.Psy associée au grade de docteur en psychologie sur le libellé des diplômes décernés par l'Université du Québec pour l'émission du permis de pratique;

ATTENDU l'appui de l'Université du Québec pour la modification de l'abréviation associée au grade de docteur en psychologie du programme de doctorat en psychologie - cheminement professionnel (3293);

ATTENDU l'avis du registraire comme suite à la consultation de la doyenne des études par intérim;

ATTENDU le courriel transmis à monsieur Stéphane Beaulieu, secrétaire général de l'OPQ, en date du 6 décembre 2018;

ATTENDU la résolution 356-CE-2834 de la commission des études adoptée le 24 janvier 2019, concernant la modification à l'abréviation du grade du programme de doctorat en psychologie - cheminement professionnel (3293);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Chrystine Loriaux,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification de l'abréviation associée au grade de docteur en psychologie du programme de doctorat en psychologie - cheminement professionnel (3293);

D'APPROUVER que l'abréviation associée au grade de docteur en psychologie du programme de doctorat en psychologie - cheminement professionnel (3293) soit D.Psy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général